

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ALASCA
RICHARD Yohann
06.23.46.00.35
alascavaquatique@outlook.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Titulaire du BNSSA ou équivalent, Titulaire du
PSE1 ou équivalent, à jour de sa FC annuelle
éventuelle Apte médicalement

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique permet d'assurer la surveillance des baignades des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées.

Contenu et modalités d'organisation

Situer son rôle et sa mission. - Mettre en oeuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser. - Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission. - Situer les rôles de différents acteurs du secours du sauvetage aquatique. - Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique. - Identifier les risques liés aux pratiques et adopter les attitudes adaptées. - Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention. - Adopter une conduite à tenir appropriée face à une personne en difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé

Validation(s) Visée(s)

Brevet national de sécurité et sauvetage aquatique - *Sans niveau spécifique*

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00376696	du 26/12/2023 au 06/01/2024	Villeneuve- d'Ornon (33)	ALASCA		Non éligible	
00376697	du 20/02/2024 au 02/03/2024	Villeneuve- d'Ornon (33)	ALASCA		Non éligible	